SÉANCE DU 4 MAI 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 4 mai 2016 à 16 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BELANGER, Donald Représentant Rimouski DETROZ, Yves La Trinité-des-Monts Maire DUCHESNE, Robert Maire Saint-Narcisse-de-Rimouski MORISSETTE, Réjean Maire **Esprit-Saint** PELLETIER, Roland Saint-Anaclet-de-Lessard Représentant PERREAULT, Marnie Mairesse Saint-Fabien PIGEON, Gilbert Maire Saint-Eugène-de-Ladrière SAVOIE, Robert Maire Saint-Valérien Saint-Anaclet-de-Lessard ST-PIERRE, Francis Préfet VIGNOLA, André-Pierre Maire Saint-Marcellin

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 16 h 30.

<u>16-149</u> <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU</u> <u>JOUR</u>

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES ET AUTRES

16-150 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS / CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 16-125

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger les montants des activités de préparation du « plan d'aménagement forestier intégré opérationnel » (PAFIO) par la SER de la Neigette d'une somme de 3 449,25 \$ plutôt que 2 586,94 \$; la validation du PAFIO par le groupe Nyctale d'une somme de 919,80 \$ plutôt que 689,85 \$; et, des coupes totales, des coupes partielles et des travaux d'aménagement sur nos terres publiques intramunicipales par la SER de la Neigette d'une somme de 4 116,00 \$ plutôt que 3 704,40 \$ et de ne pas octroyer de sommes pour les travaux d'aménagement dans les érablières;

^{*} Robert Savoie s'abstient des discussions et du vote.

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la correction des montants reliés au PADF de 2015 répartis de la manière suivante : un montant de 3 449,25 \$ pour la préparation du PAFIO par la SER de la Neigette, un montant de 919,80 \$ pour la validation du PAFIO par le groupe Nyctale, et un montant de 4 116,00 \$ pour les travaux d'hiver réalisés par la SER de la Neigette. Il est entendu que ces montants remplacent ceux inscrits à la résolution 16-125.

16-151 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS / CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 16-126

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette est désormais délégataire de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses admissibles au Programme d'aménagement durable des forêts ont déjà été engagées;

CONSIDÉRANT QUE le montant résiduel du Programme d'aménagement durable des forêts est de 16 187,95 \$ et que les dépenses admissibles de 2015 s'élèvent à 8 485,05 \$;

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la correction de l'affectation budgétaire prévue à la résolution 16-126, afin de prévoir un montant de 8 485,05 \$ au Programme d'aménagement durable des forêts de 2015 et de transférer le montant résiduel, soit une somme de 16 187,95 \$, dans le budget du Programme d'aménagement durable des forêts de 2016.

16-152 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS CONCERNANT LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR TPI ET FINANCÉS PAR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) DU MFFP

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a bénéficié pour la saison 2015 d'un financement de 24 673,00 \$ provenant du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de poursuivre les travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales dont elle assume la gestion forestière;

^{*} Robert Savoie s'abstient des discussions et du vote.

^{*} Robert Savoie s'abstient des discussions et du vote.

CONSIDÉRANT QU'il est requis dans le cadre de ce programme qu'un rapport d'activités soit produit par un ingénieur forestier attestant la conformité des travaux par rapport aux normes reconnues en région;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport a été produit et signé par André Hupé, ing.f. et qu'il est déposé au conseil de la MRC pour fin d'adoption;

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le rapport d'activités produit par André Hupé ing.f. décrivant l'état des investissements consentis en 2015 par le biais du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) sur les terres publiques intramunicipales dont la gestion forestière a été déléguée à la MRC de Rimouski-Neigette et autorise Jean-Maxime Dubé, directeur général et secrétaire-trésorier à le cosigné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 16 h 34.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et sec.-trés.